

# Les responsabilités juridiques du dirigeant d'EAJE

# 36



**Durée**  
14 h

25  
+ 26/09  
2023

**Tarif**  
580€

Villers  
les  
Nancy

Tout public  
Aucun pré-requis  
Groupe : 4 à 12

Educateurs de jeunes enfants et puéricultrices (par exemple) n'ont pas ou très peu de cours en droit du travail lors de leur formation. Sans compter que **la loi évolue** et qu'il faut se mettre à jour ! Etre président, directeur et adjoint d'un établissement d'accueil de jeunes enfants impliquent de nombreuses **responsabilités**. Il est donc important d'être bien informé, notamment en **droit du travail** (contrat, formation, absence, entretien annuel, etc.).

**Les sujets seront traités en tenant compte du régime conventionnel propre aux structures de la petite enfance (ALISFA et autres).**

## OBJECTIFS :

- Identifier le cadre légal des structures petite enfance.
- Connaître les droits et obligations en EAJE.
- Maîtriser le cadre réglementaire pour sécuriser au mieux vos pratiques.

## SUPPORTS PEDAGOGIQUES ET METHODES MOBILISEES :

- Apports théoriques.
- Cas pratiques.
- Echanges autour de l'expérience des participants.

## CONTENU :

### 1ère journée :

- Formalités liées à l'embauche (dont contrat de travail avec détermination du signataire et délégation du Président).
- Durée du travail et absences diverses.
- Document unique d'évaluation des risques, registres et affichage.

### 2nde journée :

- Entretiens professionnels.
- Obligations en matière de formation professionnelle.
- Rupture du contrat (procédures et cout).

**Important :** pour chaque sujet, nous préciserons la responsabilité juridique (par une approche risques/sanctions civiles et pénales) des responsables de structure d'accueil petite enfance.

## VALIDATION :

- ✓ **Attestation de présence**
- ✓ **Attestation d'acquis**
- ✓ **Evaluation de formation**
- ✓ **Questionnaire de satisfaction à 3 mois**

## FORMATEUR : Nathalie MICHAULT

Juriste en droit social et consultante  
Ressources Humaines chez Yzico (Master 1  
GRH et Master 2 en Droit social).

